Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-212314207-20261015-2026_47-DE

MAIRIE DE NÉOUX

CREUSE

MEMBRES	**11**
PRESENTS	**8**
EXCUSES	**3**
VOTANTS	**11**
POUR	**0**
CONTRE	**11**
ABSTENTION	**0**

Le quinze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 2026-10-10

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, FOURNET Denis, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés : DUTILLEUL Marc, GUINOT Stéphanie,MALARDIER Annabelle.

Pouvoirs :

DUTILLEUL Marc à VAISSET Frédéric

GUINOT Stéphanie à DELRIEU Michel

MALARDIER Annabelle à FOURNET Denis

Madame Myriam LEGROS est désignée **secrétaire de séance.**

DELIBERATION 2026/47 Proposition d'AXA France – Offre « Ma Protection pour votre Commune » à destination des habitants

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'AXA France a proposé à la Commune la mise en place de son dispositif intitulé **« Ma Protection pour votre Commune »**, destiné à permettre aux habitants de la commune qui le souhaitent d'accéder, à des conditions tarifaires négociées, à une offre de complémentaire santé.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de la proposition formulée par AXA France et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, dans le respect des conditions précitées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, REFUSE la proposition formulée par AXA France au motif que la commune ne souhaite pas soutenir une démarche commerciale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel DELRIEU

Le secrétaire de séance,
Myriam LEGROS

MAIRIE DE NÉOUX 23 (Creuse)

Transmis le 23/10/26
Affiché le 23/10/26

Mod. 510595 - 05/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT